

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 juin 2023

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 9 juin 2023 à la salle communale de Loisey à 14h, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune.

La convocation a été affichée le 1^{er} juin 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Nicolas BERTRAND
- M. Aurélien BUSSEZ

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

- Mme Marie-Odile CHAVRELLE (donne pouvoir à M. Serge NICOLAS)
- M. Arnaud JEUKENS (donne pouvoir à M. Samuel RAULOT)

Membre absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS

Le conseil municipal a désigné M. Nicolas BERTRAND, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le maire fait lecture de l'arrêté préfectoral qui indique que ce conseil municipal a été imposé par les conditions aux articles L283 à L293 et R.131 à R.148 du code électoral pour désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le maire rappelle que seul le point du jour sera débattu et qu'il n'y aura aucun autre sujet à traiter lors de ce conseil municipal suite au règlement NOR : IOMA2308397J.

Le maire indique qu'il faut un délégué et 3 suppléants.

Le maire demande s'il y a des candidats pour être délégué.

M. Samuel RAULOT et M. Nicolas BERTRAND se portent candidat.

Le scrutin a été effectué en un tour et a élu délégué M. Samuel RAULOT.

Le maire demande s'il y a des candidats pour les suppléants.

M. Hubert LORRAIN, M. Aurélien BUSSEZ et M. Nicolas BERTRAND se portent candidats.

Le maire propose d'effectuer le vote des 3 suppléants en un tour. Ce que M. Nicolas BERTRAND conteste et demande à voter un suppléant par tour.

Le maire indique que cela revient à la même procédure mais accepte la demande.

A la suite du scrutin, M. Hubert LORRAIN, M. Aurélien BUSSEZ et M. Nicolas BERTRAND ont été élus suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h35

Le 3 juillet 2023

*Le Maire,
Serge NICOLAS*



*Le secrétaire de séance
Nicolas BERTRAND*

